

# SEP et cannabis: «Le chanvre n'est pas un remède miracle»

lundi 27 août 2018

Plus de 60 personnes se sont rendues à Zoug le samedi 18 août 2018 pour participer à la conférence «SEP et cannabis» organisée par la Société suisse SEP. Dr Claude Vaney, ancien médecin-chef de Neurologie à la Clinique Bernoise de Montana et membre du Comité de la Société SEP, a présenté ce sujet d'actualité de manière accessible et ludique.

«Le chanvre n'est pas un remède miracle.» C'est par ces mots que Dr Claude Vaney a débuté son intervention sur l'utilisation du cannabis dans le traitement de la sclérose en plaques. Il a néanmoins présenté durant trois heures les avantages et usages possibles de cette plante, attestés par plusieurs études.

Dans un premier temps, il a abordé l'histoire, les propriétés et le mode d'action du cannabis, déjà employé comme remède par la médecine traditionnelle au 19<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'au 20<sup>e</sup> siècle que le cannabis fut interdit et qu'on cessa de l'étudier. Depuis les années 1990, des chercheurs réalisent cependant régulièrement des études aux résultats prometteurs. Dr Vaney a lui-même participé à l'une des premières d'entre elles. Il s'est avéré que deux composants sont particulièrement efficaces: le THC (tétrahydrocannabinol) et le CBD (cannabidiol). Ils sont particulièrement intéressants en combinaison et soulagent notamment la spasticité (douloureuse) et les douleurs. L'effet apaisant sur la vessie, c'est-à-dire l'efficacité du cannabis en cas de troubles vésicaux, n'a pas encore été suffisamment étudié, même s'il est déjà connu. Par contre, le cannabis n'a pas d'influence sur le déroulement et la durée des poussées.

## Le cannabis reste difficile d'accès

Après la pause, notre orateur a mis l'accent sur le contexte légal et les médicaments autorisés. Depuis 2014, les médecins peuvent prescrire le spray buccal Sativex® à base de cannabis. Celui-ci contient à la fois du THC et du CBD et il est disponible sous ordonnance à souches s'il est prouvé que d'autres médicaments ne sont pas suffisamment efficaces. L'assurance maladie de base n'est cependant pas obligée de prendre en charge les coûts. Il existe d'autres produits, qui ne sont toutefois accessibles qu'avec demande auprès de l'Office fédéral de la santé publique. C'est pour cela que toutes les études représentatives se basent uniquement sur les essais avec Sativex®.

Grâce à la longue expérience et à l'humour du Dr Claude Vaney, la conférence a été instructive et distrayante. Le temps restant pour les questions a été largement exploité. Dr Vaney a entre autres pu expliquer qu'il n'existe aucune étude de renom

sur les préparations à base de CBD et que les produits à base de cannabis pouvaient être prescrits à tout patient atteint de sclérose en plaques.

[>> Lire l'article «Les cannabinoïdes dans le traitement symptomatique de la SEP»](#)

[>> Cannabidiol – les faits essentiels](#)

[Présentation «SEP et Cannabis» du Prof. Dr Claude Vaney \(en allemand\)](#)

---

Société suisse de la sclérose en plaques, rue du Simplon 3, 1006 Lausanne

Tél. 021 614 80 80 | [info@sclerose-en-plaques.ch](mailto:info@sclerose-en-plaques.ch) | [www.sclerose-en-plaques.ch](http://www.sclerose-en-plaques.ch)